



FAMILLES DE FRANCE

Cahier des charges « Club Ados »

La famille de tous les adolescents de 13 à 17 ans des doit être adhérente à l'association locale du Club Ados.

Les ados sont suivis dans la programmation de leurs activités par un responsable de l'association locale.

En vue du concours « Mets ton grain d'sel ! », des équipes sont constituées de 2 à 4 ados.

Les jeunes peuvent être bénévoles, en service civique, en service national universel.

Tous au long de l'année, les jeunes au sein de leur « club Ados » organisent, selon leurs idées, des activités et/ou des actions sur l'alimentation durable.

Cependant, ils ont pour missions impératives de :

- Faire une campagne d'affichage de leur club et distribuer des flyers dans les quartiers prioritaires ou dans les organismes tels que les centres sociaux ou épiceries sociales des communes de leur département pour attirer d'autres adolescents intéressés par les activités de leur Club.
- Organiser une rencontre-interview d'un parlementaire sur la question de l'alimentation durable et pour connaître de quelle manière la collectivité est engagée (exemple : dans la gestion des déchets/alimentation durable).
- Programmer une visite au niveau du département d'un site ou d'un établissement ciblé sur cette question.
- Préparer le concours de plats à partager « Mets ton grain d'sel » (plats à partager d'inspiration créative, régionale et/ou culturelle). Une seule contribution sera acceptée par équipe mixte de 2 à 4 jeunes maximum.

Les jeunes développeront un travail de fond sur l'année sur l'alimentation durable, prenant des décisions démocratiquement au sein de leur groupe, en respectant l'autre, en travaillant de manière collaborative, en encourageant l'apport d'idées et d'initiatives personnelles au collectif. (voir le document : [ici](#))

Votre association :

- Créé le « Club Ados » pour que ces ados (bénévoles, volontaires en service civique, en SNU, stagiaires) organisent des actions liées à l'alimentation durable, et, le concours « Mets ton grain d'sel ! ».
- Recueille tous au long de l'année, les témoignages des jeunes (vidéos, photos, reportages) sur leurs activités, leurs découvertes et leurs expériences positives collectives et éducatives à transmettre régulièrement à la fédération nationale à l'adresse communicationweb@familles-de-france.org pour alimenter les réseaux sociaux et le site internet nationaux : <https://www.familles-de-france.org/fr> et <https://www.facebook.com/Familles2France>

Un droit à l'image à l'association locale et à la fédération nationale Familles de France devra être signé par le tuteur légal de chaque adolescent s'il apparaît sur une photo, une vidéo. Document à remplir [ici](#) .

- Trouve avec eux des contacts et des acteurs éco-responsables pour les inviter au concours « Mets ton grain d'sel ! » avec la possibilité que ces derniers fassent partie du jury.

La fédération nationale :

- Créer l'affiche et le flyer du « Club Ados » au nom de l'association locale, l'affiche du concours « Mets ton grain d'sel ».
- Publie sur ses réseaux sociaux, les témoignages des jeunes sur leur activités.
- Propose le partenariat avec un diététicien d'APRIFEL.
- Mets à disposition la plateforme *benevolt* pour recruter des jeunes bénévoles.
- Remet une documentation « parcours jeune », un prix et un diplôme aux jeunes lors du concours national.

Calendrier

Novembre 2024 à mai 2025

Mise en place au sein des associations et fédérations du projet avec les jeunes :

- accueil des jeunes
- programme des activités et des réalisations des missions impératives
- réalisation d'ateliers de formation/information dispensés par un diététicien APRIFEL
- formation d'équipe(s) mixte(s) de 2 à 4 jeunes maximum par équipe pour le concours « Mets ton grain d'sel » en fin d'année